

(1) ÉPOUX ou PERE

Prénoms Alexandre, Serge, Arlino  
Nom<sup>(2)</sup> QUINTEIRO

Né<sup>(3)</sup> le 09 août 1991  
à 14 heures 50  
à Paris quatorzième arrondissement  
Fils<sup>(4) de (5)</sup> Daniel ALBERGÉRO QUINTEIRO  
et de<sup>(5)</sup> Sandrine, Sylvie, Gilberte  
SASSIN

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 6982  
le<sup>(6)</sup> 02 MARS 2020

Mentions marginales<sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Le fonctionnaire principal délégué  
dans les conditions d'état civil  
par le Maire de Paris  
Benoit GHAULT

Mariage célébré à

le

Il a été déclaré<sup>(8)</sup>

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n°

Mentions marginales<sup>(7)</sup>

(1) ÉPOUSE ou Mère

Prénoms Axorielle

Nom<sup>(2)</sup> LETINTURIER

Née<sup>(3)</sup> le 13 juin 1990

à 18 heures 40

à Aubergenville (Yvelines)

Fille<sup>(4) de (5)</sup> Alain LETINTURIER

et de<sup>(5)</sup> Karine Janine BERTRAND

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 389

le<sup>(6)</sup> 06 mars 2020

Mentions marginales<sup>(7)</sup>



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>re</sup> partie : ..... 2<sup>me</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ..... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ..., par Me ..., notaire à ... ».

(1)

## Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(3)</sup>L'officier de l'état civil  
Sceau

(1)

## Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(3)</sup>L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1)

## Premier

## ENFANT

66

## Extrait de l'acte de naissance n°

Le 21 janvier 2020  
à 16 heures 57  
est né(e)<sup>(2)</sup> Julia, SandrineQUINTEIRO suivant déclaration  
conjointe du 22 janvier 2020

du sexe féminin

à Trappes (Yvelines)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> le 12 août 2019 à la mairie de  
Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) par le  
père.

Délivré conforme aux registres, le 22 janvier 2020

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil



Audrey NIVEAU

## Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(5)</sup>L'officier de l'état civil  
Sceau(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).  
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, si cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie... », 2<sup>re</sup> partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le..., à...».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances séparées, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

13

(1)

## de ENFANT

(1)

## ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 644

Le 18 août 2022

à 15 heures 20

est né(e) (2) Éloïse Karine Paula

QUINTEIRO

Souscrit déclaration conjointe  
du 28 janvier 2020du sexe Féminin à Quincy-sous-  
Sédat (Essonne) (3)reconnu(e) (4) le 19 août 2022 en  
cette mairie par le père

Délivré conforme aux registres, le 19 août 2022

Mentions marginales (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).  
 (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>me</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le... à... ».

14

(1)

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

heures

est né(e) (2)

du sexe

à

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil  
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil  
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15